



15ème législature

Question N° : 10359	De Mme Valérie Rabault (Nouvelle Gauche - Tarn-et-Garonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique et solidaire		Ministère attributaire > Transition écologique et solidaire
Rubrique > animaux	Tête d'analyse > Coût de la réintroduction d'ours dans les Pyrénées	Analyse > Coût de la réintroduction d'ours dans les Pyrénées.
Question publiée au JO le : 10/07/2018 Réponse publiée au JO le : 04/12/2018 page : 11231 Date de changement d'attribution : 05/09/2018		

Texte de la question

Mme Valérie Rabault interroge M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur la réintroduction de deux ours dans les Pyrénées envisagée par le Gouvernement. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer le coût induit par cette réintroduction. Elle souhaite d'une part connaître le coût direct que représenterait cette réintroduction (frais de capture, de convoyage et de lâcher) ainsi que son coût indirect (mesures de suivi et d'accompagnement de ces ours une fois sur le territoire français).

Texte de la réponse

Pour le projet de renforcement de la population ursine des Pyrénées, le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, a prévu un budget de l'ordre de 350 000 € pour l'opération de capture, transport et relâcher. Par ailleurs, un premier budget prévisionnel de 230 000 € est destiné aux mesures d'accompagnement (hors mesures d'indemnisation). Par ailleurs, une indemnisation des pertes directes subies par les éleveurs est réhaussée dès cette année. En outre, la pastorale pyrénéenne a reçu un financement complémentaire afin de recruter quatre bergers pour venir en aide aux éleveurs pendant l'estive 2018. Des mesures destinées à l'amélioration des conditions de vie pastorale seront également financées en s'appuyant sur les propositions qui seront avancées par la mission d'audit des inspecteurs des ministères chargés de l'environnement et de l'agriculture.